

## Séance du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.  
La séance a été publique

**Présents :** MM. François-Xavier LENOTTE - Éric SCARLAKEN – Jean-Pierre CHRZAN - Guy BRIDAULT - Sébastien BANSE – Jean-Jacques LERCHE – Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette BUISSET LAVALARD - Isabelle BUISSART - Marie-Louise DERAÏN

**Absents excusés :** Marc HUART

**Absent :** 0

**Procuration:** Mr HUART à Mme BUISSET

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2017

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire fait part à l'Assemblée de son souhait d'ajouter à l'ordre du jour :

- Annulation de la délibération n° 003\_2017 concernant le RIFSEEP

## I – Approbation du Compte Administratif du Budget communal 2016

*Délibération n° 019\_2017*

La commission des finances et travaux s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril pour l'étude du Compte Administratif et la préparation du Budget.

Sous la présidence de M. SCARLAKEN, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés		155 280.75 €
Opérations de l'exercice	150 954.40 €	197 720.46 €
<b>Totaux</b>	<b>150 954.40 €</b>	<b>353 001.21 €</b>
Résultat de clôture		<b>202 046.81 €</b>

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés		59 587.94 €
Opérations de l'exercice	107 886.16 €	57 153.52 €
<b>Totaux</b>	<b>167 474.10 €</b>	<b>116 741.46 €</b>
Résultat de clôture	€	<b>8 855.30 €</b>

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	0.00 €	214 868.69 €
Opérations de l'exercice	258 840.56 €	245 873.98 €
<b>Totaux</b>	<b>258 840.56 €</b>	<b>469 742.67 €</b>
Résultat de clôture		<b>210 902.11 €</b>

Hors de la présence de Mme BUISSET, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

## **II - Délibération approuvant le compte de gestion 2016**

*Délibération n° 020\_2017*

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Délibération n° 021\_2017 : Affectation du Résultat 2016*

## **III – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

*Délibération n° 022\_2017*

Il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir le taux des trois taxes à leur niveau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2017 à :

**Taxe d'Habitation : 12.66 %**

**Foncier Bâti : 11.53 %**

**Foncier non Bâti : 41.41 %**

## **IV - Subventions**

*Délibération n° 023\_2017*

Le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions aux associations suivantes pour l'année 2017 :

➤ ADMR de Crèvecœur sur Escaut :	80,00 €
➤ CLIC:	73,00 €
➤ Animation Jeunesse Rurale	1 803,09 €
➤ Association Omnisports Séranvillers :	1 000,00 €
➤ Société de Chasse :	70,00 €
➤ Comité des Fêtes	1 000,00 €
➤ Chambre des Métiers	20,00 €

Ces dépenses seront imputées dans le compte 6574 du Budget Primitif 2017.

Concernant le vote de la subvention AJR, Mr SCARLAKEN ne prend pas part au vote du fait de son statut de trésorier, précisant également que cette subvention ouvre droit à un reversement partiel de la part de la CAF.

Le conseil municipal souhaite que toute association sollicitant une subvention auprès de la commune, dépose un dossier (type cerfa\_12156-05 demande de subvention).

## **V – Approbation du Budget Primitif 2017**

*Délibération n° 024\_2017*

Le 7 avril 2017, Mme le Maire, Mr SCARLAKEN et Mme ROUSSEAU ont rencontré Mr HODENT, Trésorier, pour lui soumettre le budget prévisionnel et lui exposé le projet de réhabilitation et mise au norme PMR de la Mairie et de la salle communale afin de recueillir son avis quant au financement. La situation financière de la commune est jugée saine, et permet la réalisation de cet investissement. Investissement qui est conditionné à l'attribution des subventions sollicitées. En cas d'octroi, ne maîtrisant pas le versement des dites subventions, et en fonction de l'avancement des travaux, un décalage de trésorerie temporaire pourra intervenir sur l'exercice 2017/2018. Par anticipation et sécurisation, une ligne de trésorerie (ou emprunt à court terme) pourra être sollicitées et mobilisable en cas de besoin, ne remettant pas en cause la volonté de financer sur fonds propres la part communale, ni l'équilibre budgétaire.

Mr SCARLAKEN présente ensuite le budget prévisionnel à l'assemblée :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	386 188.44 €	386 188.44 €
<b>Section d'investissement</b>	556 580.00 €	556 580.00 €
<b>TOTAL</b>	942 768.44 €	942 768.44 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à la majorité, le budget primitif 2017 arrêté comme ci-dessus.

## **VI – Indemnités pour le gardiennage des Eglises communales**

*Délibération n° 025\_2017*

Madame le Maire fait part à l'Assemblée que la commune a la possibilité de verser une indemnité aux préposés chargés du gardiennage des Eglises communales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser une indemnité de 120 € à Madame DERAÏN Marie-Louise, domiciliée 65, Grand' rue à Séravillers-Forenvil, qui s'occupe quotidiennement de l'ouverture et de la fermeture de l'Eglise, pour l'année 2017.

## **VII – Mise en Œuvre du Régime Indemnitare RIFSEEP**

*Délibérations n° 026\_2017 et 027\_2017*

A la demande de la Sous-préfecture la délibération n° 003\_2017 concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), doit être annulée car le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ne bénéficie pas du RIFSEEP. L'Adjoint Technique Territorial reste sous l'ancien régime indemnitaire (IAT et IEMP). Nouvelle délibération est prise concernant la mise en œuvre du RIFSEEP pour les Adjoints Administratifs Territoriaux.

## **VIII – Réhabilitation et mise au norme PMR de la Mairie et Salle communale**

Mme le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande de DETR a été déposé en sous-préfecture, réponse attendue en juin. Le dossier « Villages et Bourgs » auprès de Département sera déposé sous peu, réponse début juillet. Le Bureau d'Etudes propose de lancer les appels d'offres auprès des entreprises, pour analyser rapidement le coût réel des travaux et voir si ces derniers sont réalisables suivant les subventions octroyées.

Suite à sa rencontre en mairie avec le bureau d'études et la commission des travaux, Mr DANEL a approuvé et validé la rampe d'accessibilité projeté. La demande d'autorisation de travaux et la déclaration préalable ont été déposées auprès des Murs Mitoyens.

## **IX - Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.**

*Délibération n° 028\_2017*

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord;
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence ;
- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune/de l'E.P.C.I.;
- de désigner Mme BUISSET comme son représentant titulaire à l'Agence, et M. Jean-Pierre CHRZAN comme son représentant suppléant.

## **X - Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIVU « Murs Mitoyens » de la commune de VERTAIN**

*Délibération n° 029\_2017*

Le Conseil Syndical du SIVU « Murs Mitoyens », en date du 17 mars 2017, a accepté l'adhésion d'une nouvelle commune au sein du SIVU à compter du 1er juillet 2017 : **VERTAIN**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter cette nouvelle adhésion au sein du SIVU « Murs Mitoyens ».

## **XI – Adhésion aux Scènes du Haut-Escaut**

*Délibération n° 030\_2017*

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer aux Scènes du Haut-Escaut ce qui permettrait à la commune d'offrir aux habitants une offre culturelle de qualité à proximité de leur lieu d'habitation.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** d'adhérer aux Scènes du Haut-Escaut;
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention
- **approuve** le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune.

## XII – Questions diverses

- **Point PLU** : Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 18 janvier 2017, le Conseil Municipal s'était prononcé contre le transfert de compétence PLU à l'EPCI (CAC). 25 % des communes de la CAC s'étant prononcées contre ce transfert, les conditions de majorité étant atteintes, le transfert de la compétence à la CAC n'a pas lieu.  
Le règlement du PLU est terminé. Une réunion avec les Personnes Publiques Associées est prévue le 10 mai. Le 24 avril réunion prévue avec NOREADE, SDIS et Murs Mitoyens pour faire le point sur le réseau DECI.
- **NOREADE** : les travaux de mise au norme du carrefour de La Targette pour le réseau incendie seront pris en charge totalement par NOREADE. Il devrait débuter fin 1<sup>er</sup> semestre 2017.
- **Sécurité Routière** : Suite à la réunion du 20 février 2017 et aux échanges divers pour améliorer la sécurité des usagers de la RD 960, les services du Département vont modifier la signalisation verticale et horizontale cette semaine (ligne continue + zone à 70 km/h entre les panneaux « Forenville » + pose de balises devant l'habitation de Mme CARON L'HEVEDER) .
- **La commune d'Esnes** organise une réunion publique d'information sur la sécurité routière le 2 mai de 15 h à 17 h. Une information à la population sera distribuée.
- **Site Aérodrome** : Mme le Maire donne lecture du courrier de réponse de la CAC concernant le dossier des plans de circulation des agriculteurs exploitants du site.  
  
M. BANSE demande si les exploitants ne pourraient pas continuer l'exploitation des terres (fourrage) situées dans l'enceinte grillagées du futur Parc Photovoltaïque (PC 1). Question à poser à la CAC.
- **Rue du Borniava** : réception des travaux le 10 avril. Mme le Maire a rencontré Me CARLIER le 9 mars. La somme sous séquestre est en signature cette semaine.
- **Travaux de réhabilitation et mise au norme de la Mairie** : des sondages ont été effectués vendredi 7 avril par la société GEOMECA, rien à signaler.
- **Pays du Cambrésis** : Etude thermographique des bâtiments : la toiture de la salle de classe est à envisager (très forte déperdition).
- La cabine téléphonique située devant la mairie va être retirée. EITF a procédé à la désactivation de la cabine qui été branchée sur le réseau d'éclairage publique.
- **Service technique** : acquisition d'une nouvelle tondeuse. Pas de recrutement de CAE CUI pour l'instant. La commune fera appel à un prestataire si besoin, pour l'entretien des espaces verts cet été.
- **Dissolution du CCAS** : Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la DGFIP qui sollicite la dissolution des CCAS des communes de moins de 1 500 habitants.
- **14 juillet** : Feu d'artifice à voir si suppression ou autre ? Germain n'a plus l'agrément !

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.  
La séance est levée à 23 heures 00.